



Déclaration de San Salvador des coprésidents de l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine (EuroLat) du 21 septembre 2017

Les coprésidents de l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine (EuroLat), Roberto Requião, sénateur, et Ramón Jáuregui Atondo, député au Parlement européen, conformément à l'article 18 du règlement de l'Assemblée et à l'occasion de la dixième session plénière et des réunions des commissions permanentes et des autres organes de l'Assemblée tenues du 18 au 21 septembre 2017 à San Salvador (El Salvador), font la déclaration suivante.

1. Nous déplorons la décision de reporter, en raison des événements survenus au Venezuela, le 3^e sommet UE-CELAC, alors qu'il est plus nécessaire que jamais de renforcer le partenariat stratégique birégional face aux grands défis géopolitiques et économiques auxquels sont confrontés les États membres du partenariat. Nous réaffirmons, à cet égard, la vocation de l'Assemblée EuroLat de continuer d'être une enceinte privilégiée de rencontre et d'échanges en vue d'un dialogue politique interparlementaire intense, ouvert et sincère, d'autant plus nécessaire en des temps de tension et de crise.
2. L'Assemblée EuroLat exige des gouvernements des États membres du partenariat que le sommet UE-CELAC se tienne l'année prochaine, de préférence au cours du premier semestre et à San Salvador, ville qui a montré sa capacité d'organisation exceptionnelle à l'occasion des travaux de notre Assemblée. EuroLat réclame que le partenariat birégional soit renforcé pour pouvoir faire face aux missions et défis communs. Nos accords économiques et commerciaux doivent servir de cadre à l'approfondissement et à l'amélioration des liens entre nos intérêts économiques pour pouvoir traiter d'égal à égal avec d'autres grandes puissances. La coopération européenne est fondamentale dans de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes et doit être renforcée. Notre vision commune de l'État-providence et de l'état de droit doit être diffusée au reste du monde. Notre position de chef de file en matière de lutte contre le changement climatique, sujet existentiel s'il en est, est fondamentale.
3. Nous exprimons notre préoccupation face aux menaces croissantes pour la paix dans le monde qui découlent de l'escalade des tensions en Asie, au Moyen-Orient et en Europe de l'Est. Nous exhortons les grandes puissances, la communauté internationale et les États directement concernés à faire preuve d'une prudence et d'une sagesse extrêmes dans la gestion de ces crises. Nous profitons de cette occasion pour attirer l'attention sur les conflits oubliés qui isolent de nombreuses régions du monde et nous demandons au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies d'agir avec unité et fermeté pour garantir la paix et apporter une aide humanitaire là où elle est nécessaire.

4. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les attentats terroristes qui ciblent les villes européennes et demandons au monde entier d'agir dans la plus parfaite unité pour éradiquer les organisations responsables. Nous exprimons notre solidarité envers toutes les victimes du terrorisme et demandons aux États d'intensifier leurs efforts de lutte contre ce fléau, de coopérer pour y mettre fin et empêcher de nouvelles victimes, mais aussi de faire preuve de prudence dans la recherche d'un équilibre entre sécurité et liberté. Nous engageons les gouvernements et les citoyens en général à éviter de diffuser des messages de haine ou de stigmatisation de certains groupes ou de certaines confessions; nous insistons sur le fait que la menace terroriste nous concerne tous, sans distinction de race, de religion ou d'origine, et nous encourageons les pouvoirs publics à mener des campagnes de promotion du vivre-ensemble et de la connaissance mutuelle des communautés, la connaissance et le respect de l'autre constituant le meilleur antidote contre les préjugés et la peur.
5. Plusieurs pays représentés au sein de notre Assemblée affichent des failles dans leur fonctionnement démocratique. Dans certains, la séparation des pouvoirs est remise en question, dans d'autres, des procédures judiciaires entravent le fonctionnement de la démocratie et, trop souvent, on constate des situations d'abus de pouvoir. La corruption politique est trop fréquente et la crédibilité démocratique en pâtit. Nous réaffirmons notre soutien à la démocratie et à l'état de droit et condamnons l'attitude de ceux qui bafouent ou mettent en péril ces éléments essentiels de la cohabitation dans nos pays. Nous exhortons les dirigeants de tous les États européens et latino-américains à éviter toute décision arbitraire, à protéger les valeurs et principes fondamentaux de la démocratie et à respecter les droits et les libertés des citoyens dans le cadre de l'état de droit.
6. Dans le respect des diverses résolutions sur le Venezuela adoptées par le Parlement européen et par d'autres parlements et chambres latino-américains, nous témoignons notre solidarité au peuple vénézuélien et sommes convaincus que la seule voie d'avenir pour le pays réside dans l'unité et la démocratie. Nous demandons au gouvernement vénézuélien de respecter les compétences du pouvoir législatif et les règles de l'état de droit et de garantir la paix, la cohabitation et la liberté de tous dans le respect absolu de la Constitution. Nous nous félicitons des élections municipales et régionales qui se tiendront le 15 octobre prochain et demandons, tant au gouvernement qu'à l'opposition, de maintenir le dialogue et de définir ensemble un calendrier électoral pour que le peuple puisse, en paix et en liberté, et par un scrutin individuel, universel et secret, décider de l'avenir du Venezuela.
7. Nous saluons l'accord de cessez-le-feu bilatéral avec l'Armée de libération nationale en Colombie. Nous sommes convaincus qu'il représente une nouvelle étape de ce processus prometteur, dont nous souhaitons qu'il signe la fin d'un long conflit et des violences politiques en Amérique latine. Nous félicitons le peuple colombien pour l'avenir en paix qu'il connaîtra bientôt et réaffirmons notre soutien politique et économique pour la longue étape d'après-conflit.
8. Nous insistons une nouvelle fois sur la nécessité d'atténuer les effets de la crise économique par la mise en place de politiques actives de lutte contre les inégalités. Nous soulignons que la promotion de l'égalité doit mettre l'accent sur les groupes les plus défavorisés, qui ont davantage souffert des conséquences de la crise, mais doit aussi viser à renforcer les classes moyennes et ouvrières, dont le niveau de vie a baissé ces dernières

années. Nous soulignons l'importance de la justice sociale, d'un emploi décent et de la lutte contre la précarité et les abus dans le monde du travail, autant d'éléments consubstantiels de l'État-providence, ciment de la paix et de la justice sociales dans nos pays.

9. Nous rappelons la nécessité impérieuse de mettre en place des politiques fiscales solides et justes, dès lors que l'imposition est le principal mécanisme de financement de l'État-providence et des institutions publiques. Sans une fiscalité efficace, l'État perd la capacité d'améliorer la vie des citoyens et voit tant sa raison d'être que sa crédibilité remises en cause. À cet égard, la lutte contre la fraude fiscale, le blanchiment de capitaux issus d'activités illicites, les paradis fiscaux et les administrations fiscales non coopératives est un engagement démocratique de premier ordre, que nos pays se doivent d'honorer sans excuses ni délai dans le cadre d'une action conjointe du partenariat stratégique birégional UE-CELAC.
10. Nous prions les États de renforcer leur engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique, conformément à ce qui a été convenu dans l'accord de Paris de 2016. Au vu de l'auto-exclusion des États-Unis en la matière, l'Europe et l'Amérique latine se doivent de redoubler d'efforts pour ralentir le réchauffement planétaire et convaincre de nouveaux États et acteurs internationaux de tendre vers cet objectif mondial. À cet égard, nous rappelons aux dirigeants de nos deux régions la nécessité de protéger l'environnement, patrimoine inaliénable de l'humanité que nous laissons en héritage aux générations futures.
11. Les catastrophes subies dans nombre de nos pays, qu'il s'agisse d'ouragans, de tremblements de terre, d'inondations ou de sécheresses, mettent d'autant plus en exergue, si tant est que l'on en doutât, la nécessité de poursuivre ce combat contre le changement climatique mais aussi de définir la distribution de l'aide humanitaire dans ces cas. Nous tenons enfin à exprimer notre solidarité avec tous les pays et en particulier toutes les personnes qui ont subi ces catastrophes, dont la dernière a frappé le Mexique.
12. Nous soulignons l'importance des migrations en tant que phénomène mondial, qui concerne de ce fait toutes les régions de la planète et requiert à ce titre de nouvelles règles de gouvernance, conformes à la réalité du XXI^e siècle, qui doivent être promues et approuvées au sein des Nations unies. Nous déplorons les tragédies qui frappent les émigrants d'Afrique et du Moyen-Orient en Méditerranée. Malgré les efforts déployés par certains pays européens, la réalité demande que l'Europe renouvelle et renforce sa politique migratoire, qui doit demeurer respectueuse des droits des personnes en quête d'un asile et d'un refuge sous protection de la législation internationale. Nous condamnons également le gouvernement américain, qui s'obstine à construire des murs absurdes et à persécuter des centaines de milliers de jeunes américains installés aux États-Unis. La suppression du statut de protection temporaire, seul espoir de milliers d'immigrés de certains pays du SICA aux États-Unis, non seulement foulerait aux pieds de la manière la plus brutale qui soit le droit à une vie digne, mais constituerait en outre une catastrophe humanitaire. Nous demandons dès lors le maintien de ce statut ainsi que du programme d'action différée pour les personnes arrivées aux États-Unis dans leur enfance (DACA).

13. Nous plaidons en faveur de la sauvegarde des droits de l'homme dans tous nos pays, sans exception, et soulignons tout particulièrement la nécessité de protéger la vie et l'intégrité physique des personnes, notamment des journalistes, des syndicalistes, des défenseurs des droits de l'homme, des militants pour l'environnement et des opposants démocratiques, qui ont fait l'objet d'attaques dans diverses parties de nos deux régions. De même, il est indispensable de renforcer les garanties de la liberté d'expression et de la presse, l'égalité entre les sexes et le respect des droits des communautés autochtones.